

Certificat d'examen de types
n° F-04-C-1089 du 5 octobre 2004

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/22/D011135-D6

Ensembles de mesurage TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS

types EMT-P/M 24 et EMT-P/M 48

pour hydrocarbures montés sur camions-citernes

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Commission économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANTS :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, Usine de Falaise- Avenue de Verdun-14700-Falaise

VEEDER ROOT US , P.O. Box 1673, 6th avenue, BURNS CROSSING ALTOONA,
PENNSYLVANIA, USA 16603 – Etats Unis d'Amérique.

BLACKMER, Rue des Caillottes – Z.I. Plaines des Isles, 89000 AUXERRE.

PERNIN équipements, 104, rue de Stalingrad, 93100 MONTREUIL

DEMANDEUR :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, Usine de Falaise- Avenue de Verdun-14700-Falaise

OBJET :

Le présent certificat renouvelle et complète le certificat n° F-02-C-144 du 2 octobre 2002 relatif aux ensembles TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS types EMT-P/M 24 et EMT-P/M 48.

CARACTERISTIQUES :

Les ensembles de mesurage TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS types EMT-P/M 24 et EMT-P/M 48 faisant l'objet du présent certificat d'examen de type diffèrent des types approuvés par le certificat précité par la possibilité d'être équipés :

- du séparateur de gaz BLACKMER type DMX approuvé par le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 99.00.522.002.0 du 1^{er} juillet 1999,

- des compteurs volumétriques TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS types ZCD 17-24/24 et ZCD 17-24/48 approuvés par le certificat d'examen de types n° F-04-C-173 du 2 mars 2004.

Les caractéristiques métrologiques des ensembles de mesurage TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS types EMT-P/M 24 et EMT-P/M 48 sont les suivantes :

Désignation	EMT-P/M 24			EMT-P/M 48		
Compteur volumétrique associé	ZCB 17-24/24	ZCD 17-24/24	ZC 17-24/24	ZCB17-24/48	ZCD17-24/48	ZC17-24/48
Débit Maximal (m ³ /h)	24			48		
Débit minimal (m ³ /h)	2,4			4,8		
Livraison minimale (L)	200		100	200		100
Echelon d'indication (L)	1					
Portée de l'indicateur (L)	999 999		100 000	999 999		100 000
Pression Maximale de fonctionnement (bar)						
Avec séparateur de gaz modèles FSG 48 E ou FSGB 48 E	8	6 : essence, pétrole 8 : fuel, gazole		8	6 : essence, pétrole 8 : fuel, gazole	
Avec séparateur de gaz modèle DMX 3	3					
Avec séparateur de gaz modèle DMX	10					
Pression minimale de fonctionnement (bar)						
Avec séparateur de gaz modèle FSG 48 E	2					
Avec séparateur de gaz modèle FSGB 48 E	2,3					
Avec séparateur de gaz modèle DMX 3 associé aux modèles de pompes BLACKMER MOUVEX						
CC8.40, CC8.50 ou CC8.65	1,4			Non applicable		
CC8.40, CC8.50 ou CC8.65	1,9			Non applicable		
CC8.50 ou CC8.65	2,2			2,2		
CC8.65	2,6			2,6		
Avec séparateur de gaz modèle DMX associé aux modèles de pompes BLACKMER MOUVEX						
CC8.32	1,4			Non applicable		
CC8.50	1,6			1,6		
CC8.65	1,9			1,9		
Liquides utilisés	Hydrocarbures de viscosité < 10 mm ² /s dont essence, pétrole, gazole, fuel domestique					

Les autres caractéristiques des instruments faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles définies dans le certificat précité.



INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires figurant sur les instruments concernés par le présent certificat sont inchangées à l'exception du numéro et de la date d'examen de type qui sont remplacés par ceux figurant dans le titre du présent certificat.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

Lorsque les ensembles de mesurages TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS types EMT-P/M 24 et EMT P/M 48 faisant l'objet du présent certificat d'examen de type sont équipés du séparateur de gaz type DMX combiné avec les pompes BLACKMER MOUVEX cités ci-dessus, celui-ci doit être installé conformément aux dispositions du certificat d'approbation C.E.E. de modèle qui le concerne.

Les autres conditions particulières d'installation définies dans le certificat n° F-02-C-144 du 2 octobre 2002 sont inchangées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION:

Les conditions particulières de vérifications définies dans le certificat n° F-02-C-144 du 2 octobre 2002 sont inchangées.

DEPOT DE MODELES :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011135-D6 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

